

# Chapitre 4

## Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

### Contenu

Introduction.....	79
La capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités demeure préoccupante.....	80
Le vérificateur général n'a toujours pas plein accès à l'information relative à Vestcor.....	83
Autres constatations découlant de notre audit des états financiers de la Province.....	85
Des améliorations doivent encore être apportées aux processus d'évaluation foncière.....	87
La Province possède d'importants systèmes de TI désuets .....	89
Que fait la province au sujet de ses systèmes de TI désuets ?.....	91
Que fait le vérificateur général pour auditer le nouveau système Oracle Fusion?.....	94
Systèmes informatiques audités dans le cadre de l'audit des états financiers de la province.....	95
Nombreuses faiblesses dans le système TI .....	96

# Résultats de notre audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

## Introduction

### *Opinion sans réserve de la vérificatrice générale par intérim*

- 4.1** Le 16 septembre 2021, la vérificatrice générale par intérim a exprimé une opinion d’audit sans réserve (« favorable ») sur les états financiers consolidés de la Province du Nouveau-Brunswick pour l’exercice clos le 31 mars 2021.
- 4.2** Cette opinion indique que les états financiers consolidés de la province sont présentés fidèlement en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.
- 4.3** Pour nous former une opinion sur les états financiers consolidés, nous :
- effectuons un audit des principaux programmes et activités des ministères publics et des organismes de la Couronne;
  - auditons les postes importants des produits;
  - auditons un échantillon des charges;
  - examinons les contrôles internes des systèmes informatiques d’importance.
- 4.4** Dans ce chapitre, nous faisons part de nos constatations importantes et des recommandations que nous avons adressées au Bureau du contrôleur dans le cadre de notre audit des comptes publics de la province. Nos constatations portent également sur la désuétude d’importants systèmes de technologie de l’information de la Province et sur les processus d’évaluation foncière qu’emploie Service Nouveau-Brunswick.
- 4.5** À notre avis, même s’il était important d’adresser la totalité de nos recommandations au Bureau du contrôleur et à Service Nouveau-Brunswick, celles-ci n’étaient toutefois pas suffisamment importantes sur le plan financier ou qualitatif pour influencer notre opinion à l’égard des états financiers consolidés.

- 4.6** Bien que nous n'ayons relevé aucune fraude importante, ce que nous avons constaté pourrait faire augmenter le risque de perte ou d'erreur dans les états financiers consolidés de la province. Il y aurait donc lieu d'y donner suite avant le prochain cycle d'audit.
- Énergie NB et Vestcor soulèvent toujours de grandes préoccupations** **4.7** Deux de nos plus grands sujets de préoccupation demeurent la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités et l'accès du vérificateur général à l'information relative à Vestcor. Ces points ont été abordés dans une présentation que nous avons livré au Comité d'audit de la Province au terme de notre audit.

**La capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités demeure préoccupante**

- Préoccupations persistantes concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités** **4.8** Ces trois dernières années, nous avons fait savoir qu'Énergie NB n'était peut-être pas en mesure de financer ses activités à long terme sans la participation ou l'aide de la Province. Ce qui nous préoccupe, c'est la persistance du fort taux d'endettement, l'existence d'un bénéfice net annuel nominal, de nouvelles difficultés d'exploitation et le fait qu'il faudra engager d'importantes dépenses en immobilisations dans l'avenir.
- De nouvelles inquiétudes au sujet des problèmes que rencontre Énergie NB en raison de sa dette** **4.9** En février 2021, nous avons exprimé nos inquiétudes au sujet des problèmes que rencontre Énergie NB du fait de la persistance de sa forte dette, et celles-ci se trouvent au chapitre 3 (Problèmes liés à la dette d'Énergie NB) du volume II du Rapport 2020 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick.
- 4.10** Dans les états financiers consolidés de la Province, Énergie NB est comptabilisée parmi les entreprises publiques, ce qui signifie que seuls ses bénéfices ou ses pertes y figurent.
- La méthode comptable s'appliquant à Énergie NB changera si celle-ci n'est plus en mesure d'autofinancer ses activités** **4.11** Si jamais il est établi qu'Énergie NB n'est plus apte à s'autofinancer (p. ex., par le biais des abonnés), elle ne serait plus considérée comme une entreprise publique aux fins comptables. Si cela devait se produire, les états financiers consolidés de la Province devraient indiquer :

- 7,4 milliards de dollars en actifs et soldes réglementaires;
- 7,1 milliards de dollars en dettes et passifs;
- 1,8 milliard de dollars en produits;
- 1,7 milliard de dollars en charges.

***Les résultats financiers de la Province pourraient changer considérablement***

**4.12** L'inclusion de ces soldes dans les états financiers pourrait modifier de façon importante les résultats financiers de la Province, et notamment les éléments suivants :

- l'excédent annuel et la dette nette de la province (l'importance de ces éléments figure au chapitre 2 du présent volume);
- les indicateurs de durabilité, de vulnérabilité et de flexibilité de la Province (pour de plus amples informations sur les indicateurs, voir le chapitre 3 du présent volume);
- la cote de crédit de la province.

**4.13** Cette inclusion compliquerait de beaucoup la prise en compte d'Énergie NB dans les états financiers consolidés et augmenterait considérablement le risque associé à notre audit.

***Nos préoccupations demeurent, car les facteurs empêchant la société de s'autofinancer continuent de s'aggraver***

**4.14** Cette année encore, nous avons constaté que la capacité d'Énergie NB à financer elle-même ses activités empirait d'année en année, si bien que nos inquiétudes augmentent. Au cours de notre audit de cette année, nous avons relevé les points suivants qui sont fort préoccupants :

- Ses revenus lui permettent tout juste d'atteindre le seuil de rentabilité. Cette année, Énergie NB a enregistré une perte nette de 4 millions de dollars. Si nous retranchons les revenus évalués au prix de marché (revenus non réalisés qui fluctuent d'une année à l'autre), Énergie NB n'a pas réalisé de profit depuis 2016.
- Énergie NB n'a pas réussi à atteindre le ratio d'endettement de 80 à 20 que la *Loi sur l'électricité* requiert. La dette d'Énergie NB au 31 mars 2021 s'élevait à près de 5 milliards de dollars et, selon le plan à long terme qu'elle a arrêté, elle ne prévoit pas satisfaire à cette exigence avant 2027.

- NB Énergie compte effectuer dans l'avenir d'importantes dépenses en immobilisations, par exemple la réfection du barrage de Mactaquac. Ces dépenses se traduiront par une augmentation de la dette d'Énergie NB.
- La Commission de l'énergie et des services publics (CESP), qui réglemente Énergie NB, n'a pas toujours approuvé les hausses tarifaires que celle-ci lui a soumises.

*Nous surveillons  
Énergie NB tous les ans*

**4.15** Chaque année, nous demandons au Bureau du contrôleur de préparer une analyse comptable pour savoir si Énergie NB est en mesure d'autofinancer ses activités. Bien que nous acceptions les résultats de l'analyse du Bureau qui indiquent qu'au 31 mars 2021 Énergie NB est apte à autofinancer ses activités, nous n'y avons rien relevé qui prouverait hors de tout doute que les hypothèses et les estimations ont été remises en question ou comparées aux résultats actuels. Au vu des problèmes susmentionnés, la situation demeure très préoccupante.

*Recommandation*

**4.16** **Nous recommandons au Bureau du contrôleur de revoir et d'améliorer son analyse comptable d'Énergie NB afin qu'elle tienne compte notamment :**

- **des informations déclarées au chapitre 3 du volume II du Rapport 2020 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick;**
- **des faits importants survenus au cours de l'exercice qui concernent l'entreprise ou ses activités;**
- **de la participation du gouvernement aux activités d'Énergie NB;**
- **des activités et des décisions de la CESP.**

*La Province a annoncé  
son intention de  
modifier la Loi sur  
l'électricité*

**4.17** En novembre 2021, la Province a annoncé qu'elle modifierait la *Loi sur l'électricité* afin de « [...] permettre à Énergie NB d'améliorer sa santé financière. » Ces modifications pourraient avoir une incidence sur la façon dont Énergie NB sera comptabilisée dorénavant dans les états financiers consolidés de la Province.

- 4.18** Nous continuerons de contrôler Énergie NB et d'exprimer nos inquiétudes au sujet de sa capacité d'autofinancer ses activités et, éventuellement, au sujet du maintien d'un processus indépendant de tarification.

**Le vérificateur général n'a toujours pas plein accès à l'information relative à Vestcor**

- 4.19** L'an dernier, nous avons fait savoir que Vestcor avait refusé la demande de la vérificatrice générale d'avoir un accès sans restriction aux dossiers d'audit externe des Entités de placement Vestcor (EPV) dans le cadre de notre audit des états financiers de 2020 de la Province. Les EPV gèrent plus de 15 milliards de dollars d'investissements des régimes de retraite du secteur public du Nouveau-Brunswick (RRSPNB et RPENB).
- 4.20** Nous avons aussi fait état de notre collaboration avec le Bureau du contrôleur l'an dernier afin que l'auditeur externe des EPV (auquel l'accès a été autorisé) effectue une mission selon nos propres procédures. Ce travail était nécessaire pour tenir compte de la valeur des actifs des régimes de retraite qui avaient été touchés par la volatilité des marchés financiers de décembre 2019 à mars 2020.
- 4.21** Chaque année, nous concevons des procédures d'audit pour répondre aux risques d'audit et ces procédures changent d'une année à l'autre en fonction de ces risques. Étant donné que les marchés financiers ont été dans l'ensemble moins volatils de décembre 2020 à mars 2021, notre risque d'audit a été plus faible cette année. Par conséquent, nous n'avons pas eu besoin cette année de consulter les dossiers d'audit externe des EPV.
- 4.22** Toutefois, il nous a fallu quand même demander à l'auditeur des EPV de nous donner de plus amples informations. Cette année encore, nous avons collaboré avec le Bureau du contrôleur pour obtenir l'information nécessaire à notre travail. Ce rapport a coûté à la Province près de 2 000 \$.

*Nous avons dû néanmoins demander à l'auditeur des EPV de nous fournir de plus amples informations*

- Une solution permanente est nécessaire***
- 4.23** Bien que nous ayons pu travailler en collaboration avec le Bureau du contrôleur, nous estimons avoir toujours besoin d'une solution permanente pour effectuer notre audit des états financiers de la Province.
- 4.24** Étant donné que Vestcor est fournisseur officiel de services externes à la Province, nous nous attendons à recevoir de l'information sur la façon dont celui-ci s'acquitte de ses obligations relatives à la conception et au fonctionnement de ses contrôles internes. Habituellement, cette information est produite par un auditeur externe dans son rapport sur les contrôles d'une société de services (tel que le rapport NCMC 3416). Nous avons constaté que Vestcor ne fournissait pas de tel rapport à la Province ni au Bureau du contrôleur.
- Recommandations***
- 4.25** **Nous recommandons au Bureau du contrôleur d'obtenir un rapport d'assurance sur les contrôles mis en place par Vestcor (tel qu'un rapport NCMC 3416) avant d'effectuer l'audit des comptes publics 2021-2022.**
- 4.26** **Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur d'inciter Vestcor à accorder au vérificateur général un accès sans restriction à l'information relative aux régimes de retraite, y compris celle se rapportant aux Entités de placement Vestcor.**
- Comme l'an dernier, l'accès pourrait encore nous être refusé***
- 4.27** La valeur des actifs des régimes de retraite pourrait à nouveau devenir un risque d'audit accru à l'avenir si l'extrême volatilité des marchés financiers devait se reproduire (comme l'an dernier) en date du 31 mars. Il est probable que notre Bureau ait encore une fois besoin d'obtenir un rapport d'assurance dans cette situation pour traiter les risques qui sous-tendent l'audit des placements.
- Le rapport 2020 de la VG soulevait des préoccupations***
- 4.28** En février 2021, notre Bureau a publié un rapport indiquant comment Vestcor avait refusé et limité l'accès de la vérificatrice générale à l'information dont elle avait besoin pour exercer ses fonctions. Ce rapport figure dans le chapitre 5 (l'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité) du volume II du Rapport 2020 de la vérificatrice générale.

*Aucune réponse à nos recommandations et aucune date de mise en œuvre ne nous ont été fournies*

**4.29** Dans ce rapport, des recommandations avaient été faites afin que la vérificatrice générale ait accès à l'information relative à Vestcor pour qu'elle puisse effectuer les travaux nécessaires à la réalisation des audits financiers (comme l'évaluation des actifs des régimes de retraite) et des audits de performance. Notre Bureau n'a reçu aucune réponse ni aucune date de mise en œuvre des recommandations que nous avons formulées en février 2021 dans le chapitre traitant de l'accès à Vestcor.

### Autres constatations découlant de notre audit des états financiers de la Province

*Autres recommandations à destination du Bureau du contrôleur*

**4.30** Dans le cadre de nos travaux, nous avons adressé d'autres recommandations au Bureau du contrôleur et à Service Nouveau-Brunswick. Nous en faisons le résumé ci-après.

*Erreur comptable de 12 millions de dollars dans les revenus reportés*

**4.31** Nous avons constaté que la valeur des produits reportés que le ministère du Développement social avait inscrite au passif relativement au Projet pilote sur les aînés en santé était sous-estimée de 12 millions de dollars. Aux termes d'un accord conclu avec l'Agence de la santé publique du Canada, les produits ne peuvent être comptabilisés pour le Projet que lorsque la province a engagé des dépenses admissibles. Selon notre estimation, une somme de 12 millions de dollars a été comptabilisée à tort dans les produits depuis le début du Projet au cours de l'exercice 2019.

**4.32** Même si nous croyons que cette erreur est sans grande importance pour les états financiers de la province, elle démontre la nécessité d'exercer une vigilance accrue au moment de comptabiliser les produits du Projet.

<b><i>Recommandation</i></b>	<b>4.33</b>	<p><b>Nous recommandons au Bureau du contrôleur de collaborer avec le ministère du Développement social afin que :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>les produits du Projet pilote sur les aînés en santé soient comptabilisés uniquement lorsque les conditions de l'accord conclu avec l'Agence de la santé publique du Canada sont respectées;</b></li> <li>• <b>le solde des produits reportés du Projet pilote sur les aînés en santé soit inscrit correctement.</b></li> </ul>
<b><i>Les estimations comptables doivent être améliorées</i></b>	<b>4.34</b>	<p>Durant nos travaux, nous avons pris conscience que le Bureau du contrôleur et les ministères devaient améliorer leurs estimations. Par exemple, nous avons constaté que les estimations du Bureau du contrôleur concernant les vaccins contre la COVID-19 reposaient sur des quantités qui ne pouvaient pas être validées de façon fiable. Nous avons également remarqué que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail n'avait pas mis à jour son estimation de la provision pour créances douteuses à l'égard des prêts étudiants, afin de tenir compte des effets de la pandémie de COVID-19.</p>
	<b>4.35</b>	<p>Même si nous croyons que les estimations comptables du Bureau du contrôleur et des ministères ne comportent pas d'inexactitudes importantes, les problèmes constatés démontrent la nécessité d'exercer une vigilance accrue au moment de préparer les estimations.</p>
<b><i>Recommandations</i></b>	<b>4.36</b>	<p><b>Nous recommandons au Bureau du contrôleur de collaborer avec les ministères à l'amélioration de la qualité des estimations figurant dans les états financiers consolidés.</b></p> <p><b>Nous recommandons également à tout le moins que les estimations soient étayées par des données historiques et reposent, s'il y a lieu, sur l'examen des résultats des périodes précédentes.</b></p>
<b><i>La Loi sur la gestion des finances publiques doit être modifiée</i></b>	<b>4.37</b>	<p>Au cours des trois dernières années, nous avons fait de nombreuses recommandations au Bureau du Conseil exécutif, au ministère des Finances, au Conseil du Trésor et au Bureau du contrôleur au sujet de la nécessité de revoir la <i>Loi sur l'administration financière</i> (LAF). La Loi est désuète et ne concorde</p>

plus avec les normes comptables actuelles et les bonnes pratiques de gouvernance.

- 4.38** Nous avons été heureux d'apprendre que le Bureau du contrôleur avait procédé à un examen de la LAF en 2020, mais nous avons constaté que celle-ci n'avait toujours pas été modifiée en 2021.

***Recommandation***

- 4.39** **Nous recommandons à nouveau au Bureau du contrôleur de prendre l'initiative de modifier la *Loi sur l'administration financière* et d'établir un échéancier qui assurera l'achèvement des travaux en 2022.**
- 4.40** Dans l'ensemble, le Bureau du contrôleur a accepté nos recommandations et compte y donner suite au cours de l'année qui vient.

**Des améliorations doivent encore être apportées aux processus d'évaluation foncière**

- 4.41** Ces deux dernières années, nous avons communiqué les résultats de nos travaux concernant les processus d'évaluation foncière de SNB que nous effectuons chaque année dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la Province. Le présent chapitre ne fait pas état du suivi de notre rapport spécial de novembre 2017 à l'Assemblée législative, dans lequel nous décrivions les nombreuses faiblesses que nous avons constatées dans les processus d'évaluation foncière. Pour s'enquérir du suivi, voir le chapitre 4 du volume II du Rapport 2021 du vérificateur général du Nouveau-Brunswick.

***Les évaluations foncières représentent pour la Province un produit d'environ 550 millions de dollars et des impôts à recevoir de 1 milliard de dollars***

- 4.42** Les valeurs foncières constituent un élément essentiel du calcul des produits de la province et du montant de ses créances. Chaque année, Service Nouveau-Brunswick (SNB) est chargé d'évaluer environ 470 000 propriétés qui génèrent une assiette fiscale de près de 70 milliards de dollars pour la province et les municipalités. Cela se traduit environ par des revenus de plus de 550 millions de dollars et des impôts fonciers à recevoir de plus de 1 milliard de dollars pour la Province.

***Certains processus se sont améliorés, mais nos préoccupations demeurent***

**4.43** Au cours de notre audit de cette année, nous avons constaté que SNB avait suivi nos recommandations antérieures et amélioré certains de ses processus d'évaluation foncière, ce qui comprend la création d'un service d'assurance de la qualité et l'amélioration de l'exactitude de certaines données d'évaluation foncière. Toutefois, le nombre de faiblesses graves que nous observons encore dans les processus d'évaluation foncière demeure préoccupant.

***Quatre recommandations de 2021***

**4.44** Cette année, nous avons adressé à SNB quatre recommandations au sujet des processus d'évaluation foncière. Nous avons fait chacune de ces recommandations lors de l'audit de l'an dernier et constaté qu'elles n'avaient pas encore été entièrement mises en œuvre. À notre avis, cela démontre la nécessité pour SNB de continuer à améliorer :

- ses processus de contrôle de la qualité;
- l'intégrité des données (y compris la validation de près de 78 000 propriétés dans le cadre du régime accéléré en 2017);
- l'examen des travaux des évaluateurs et du personnel d'évaluation foncière.

Nous avons aussi recommandé à SNB d'améliorer les contrôles d'accès au système.

***Recommandations***

**4.45** **Nous recommandons à nouveau à SNB d'améliorer les processus de contrôle de la qualité servant à vérifier l'exactitude des valeurs foncières avant le cycle d'évaluation de l'an prochain.**

**4.46** **Nous recommandons à nouveau à SNB de procéder le plus rapidement possible à la validation des données d'évaluation des propriétés qui ont été évaluées suivant les méthodes du régime accéléré en 2017.**

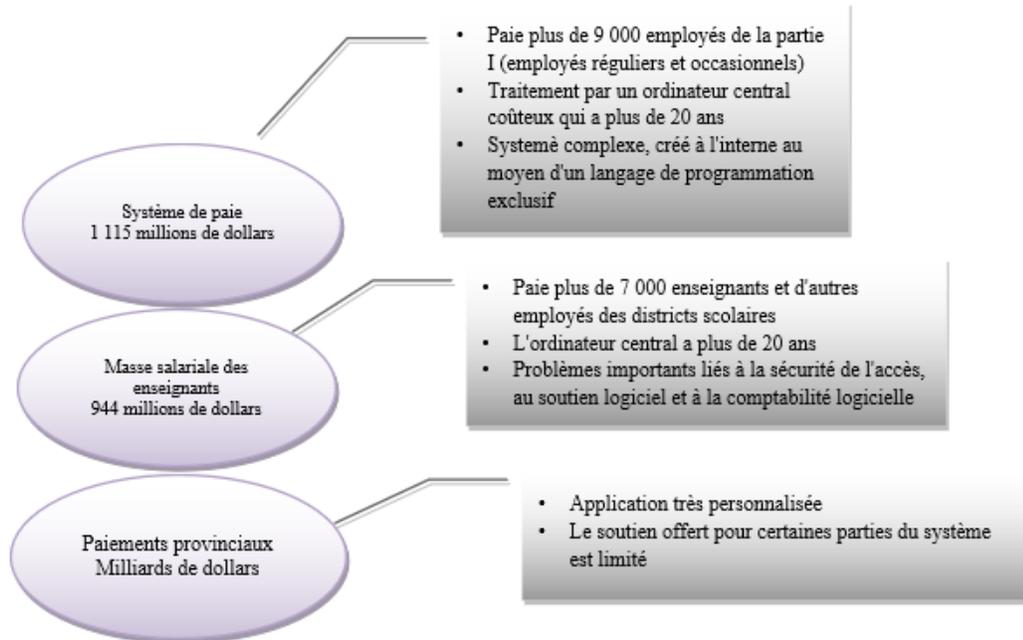
**Nous recommandons à nouveau à SNB d'élaborer et de mettre en place un cycle de réinspection afin que la totalité des propriétés de la province fasse l'objet d'une nouvelle inspection visuelle. Nous recommandons à nouveau que cette information serve à créer les plans de travail annuels des évaluateurs.**

- 4.47** Nous recommandons à nouveau à SNB de renforcer ses processus de vérification des valeurs foncières en appliquant une stratégie axée sur le risque pour examiner le travail des évaluateurs et du personnel d'évaluation.
- 4.48** Nous recommandons à nouveau à SNB d'examiner et de corriger dès que possible les faiblesses des contrôles de l'accès au système d'évaluation foncière (EvAN). Ces faiblesses ont trait aux examens de l'accès utilisateur et à la gestion de cet accès pour le système d'exploitation, la base de données et l'application EvAN.
- 4.49** Dans l'ensemble, SNB a accepté nos recommandations et entend poursuivre ses travaux au cours de la prochaine année pour améliorer les processus d'évaluation foncière et répondre à nos préoccupations.

### La Province possède d'importants systèmes de TI désuets

- Des systèmes importants sont désuets** **4.50** Une défaillance des systèmes importants de technologie de l'information (TI) de la Province affecterait la plupart des gens du Nouveau-Brunswick. Voici neuf ans que nous annonçons la désuétude d'un grand nombre de systèmes de TI de la Province. La pièce 4.1 indique les systèmes importants de la Province qui sont désuets au 31 mars 2021, les sommes traitées et les risques associés.

Pièce 4.1 - Systèmes importants désuets de la Province au 31 mars 2021



Source : VGNB, selon les informations fournies par SNB et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (non auditées)

**4.51** Ces systèmes désuets traitent la majorité du service de la paie de la Province et ses paiements aux fournisseurs, aux foyers de soins, aux municipalités, etc. Le remplacement de ces systèmes devrait être une priorité essentielle et la Province a commencé à les remplacer.

***La duplication des systèmes peut occasionner un doublement des paiements et des efforts***

**4.52** Outre le risque de défaillance des systèmes, nous avons constaté lors de notre audit financier de SNB (Service Nouveau-Brunswick) qu'il exploite maintenant trois systèmes distincts de paie et de paiement. Nous avons aussi constaté que SNB a effectué des paiements en double à des employés et à des fournisseurs en raison de l'exploitation de plusieurs systèmes. L'exploitation de plusieurs systèmes en double occasionne une perte de temps pour les membres du personnel et peut donner lieu à des paiements en double aux employés et aux fournisseurs.

## Que fait la province au sujet de ses systèmes de TI désuets?

- Nouveau projet PRE : Oracle Fusion**      **4.53**      La Province a commencé à remplacer les systèmes désuets et en double par un nouveau système appelé Oracle Fusion dans le cadre du projet de planification des ressources d'entreprise (PRE). S'agissant d'un projet de vaste portée, la mise en œuvre du Projet PRE prendra plusieurs années et devra donc être bien gérée par la Province pour être couronnée de succès et ne pas se solder par un échec.
- 4.54**      Le système Oracle Fusion présentera trois avantages :
- Il sera plus efficace, car il remplacera beaucoup des systèmes désuets de la Province.
  - Il préviendra les défaillances, car le système Oracle Fusion s'appuiera sur du matériel informatique et des logiciels à jour dans un environnement en nuage.
  - Il devrait fournir plus rapidement des informations détaillées aux décideurs.
- Le système est de grande envergure**      **4.55**      Le système Oracle Fusion sera utilisé par les parties I (ministères et certains organismes de la Couronne) et II (districts scolaires) des services publics et par l'Assemblée législative et les collèges communautaires. Il couvrira de nombreux domaines, notamment :
- la paie et la gestion des ressources humaines;
  - l'approvisionnement (achats);
  - les finances (paiements, grand livre, immobilisations, gestion de la trésorerie, etc.);
  - d'autres domaines comme la gérance du talent et de l'apprentissage.
- 4.56**      Le projet est coparrainé par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor et Services Nouveau-Brunswick. La Province a créé une équipe de Projet PRE pour superviser et surveiller ce changement majeur du système. Cette équipe est composée de ressources gouvernementales ainsi que d'autres ressources professionnelles de l'extérieur du gouvernement.

***Date d'achèvement  
d'Oracle Fusion prévue  
au 31 mars 2025***

**4.57**

Nous avons été informés qu'un calendrier prévisionnel de déploiement ciblant une date d'achèvement prévue en mars 2025 a été approuvé par un Comité de pilotage et un Comité exécutif. La pièce 4.2 contient un extrait de ce calendrier, ainsi que les progrès à ce jour pour, ce que nous considérons, les principaux modules de Fusion. Au fur et à mesure que l'équipe de projet PRE travaille à travers les différentes étapes de mise en œuvre, le calendrier peut être révisé.

Pièce 4.2 - Extraits du calendrier de déploiement prévu pour le PRE : Progrès à ce jour et plan de déploiement futur avec commentaires du VGNB

Description	Échéancier	En remplacement de	Commentaires
Mise en service du grand livre général (GLG) d'Oracle	Décembre 2020	GLG existant d'Oracle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le GLG existant d'Oracle est toujours fonctionnel et les opérations sont transférées régulièrement au GLG d'Oracle Fusion.</li> <li>Rapprochement du GLG d'Oracle et du GLG d'Oracle Fusion.</li> <li>Le GLG d'Oracle est le registre officiel.</li> </ul>
Mise en service du module des comptes créditeurs d'Oracle*	Juillet 2021	Système existant de saisie des factures (IPM)/Oracle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le système IPM existant fonctionne toujours, mais en de rares circonstances.</li> <li>Le GLG existant d'Oracle est toujours en exploitation et les opérations sont transférées au GLG d'Oracle Fusion.</li> <li><b>Le registre officiel est désormais le GLG d'Oracle Fusion.</b></li> </ul>
Mise en service du module de paie, des ressources humaines et de dépenses des employés d'Oracle Fusion	Novembre 2021	Système de paie existant : SIRH  Système de dépenses des employés existant – i-Expense	<ul style="list-style-type: none"> <li>Seuls les dossiers de certains employés sont transférés au nouveau modules de Fusion.</li> <li>Employés de SNB dont la paie est produite par le SIRH, employés de FCT et des organismes qui reçoivent leurs services de ressources humaines de FCT.</li> </ul>
Oracle Fusion : Module des immobilisations	Exercice 2022-2023	Le PRE Oracle existant n'utilisait pas de module d'immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les biens immobilisés de la Province seront inscrit dans le Module d'immobilisation de Fusion</li> </ul>
Module de paie, des ressources humaines et de dépenses des employés d'Oracle Fusion	Exercice 2023	Système de paie et de dépenses des employés existant : JD Edwards, utilisé par SNB	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les dossiers des employés de SNB dont la paie est produite par le système JD Edwards seront transférés au module de paie, des ressources humaines et des dépenses des employés de Fusion.</li> </ul>

<b>Module de paie, des ressources humaines et de dépenses des employés d'Oracle Fusion</b>	Exercice 2023	Système de paie des districts scolaires, SIRH et de dépenses des employés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les dossiers des employés du ministère des Transports et de l'Infrastructure et deux districts scolaires seront transférés au module de paie, des ressources humaines et de dépenses des employés de Fusion.</li> </ul>
<b>Modules de paie, des ressources humaines et de dépenses des employés d'Oracle Fusion</b>	Exercice 2024 et 2025	Système de paie des districts scolaires, SIRH et services de paie Meditech utilisé par SNB	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les dossiers du reste des employés des districts scolaires restant et tous les employés des deux collèges communautaires seront transférés au module de paie, des ressources humaines et de dépenses des employés de Fusion.</li> </ul>
<b>Oracle Fusion : Module d'approvisionnement</b>	Exercice 2025	Système d'approvisionnement existant (NBON)	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'approvisionnement sera dorénavant intégré parmi les comptes payables dans le système d'Oracle Fusion</li> </ul>

*\*Ce déploiement comprenait les modules de gestion de trésorerie, des immobilisations et du chiffrage du projet*

*Source : Calendrier de déploiement prévu du système PRE avec les commentaires du VGNB. Les autres modules du plan de déploiement comprennent les comptes clients, la planification et la budgétisation et la gestion des talents et l'apprentissage.*

### Que fait le vérificateur général pour auditer le nouveau système Oracle Fusion?

**VGNB effectuera l'audit des modules d'Oracle Fusion dans le cadre de l'audit de l'exercice 2022** 4.58

Vu la taille et l'ampleur considérables du système Oracle Fusion, nous considérons que sa mise en œuvre représente un risque important de notre audit de la Province en 2022. En effet, les nouveaux systèmes de TI ont parfois des antécédents d'erreurs de traitement et de problèmes d'intégrité des données. Cela étant, et compte tenu des problèmes de mise en œuvre de système de TI rencontrés par d'autres organismes publics (particulièrement en ce qui concerne la paie), nous considérons le risque d'audit de la mise en œuvre du système Fusion comme étant élevé.

4.59 Pour atténuer ce haut risque d'audit, nous appliquerons d'autres procédures d'audit dans le cadre de notre audit de la Province de l'exercice 2022. Nous concevrons nos procédures d'audit de façon à assurer la mise en place de contrôles système rigoureux et afin que

l'enregistrement et le traitement des sommes par les modules d'Oracle Fusion s'effectuent pour l'essentiel avec exactitude et exhaustivité.

- 4.60** Nous continuerons d'auditer les systèmes désuets existants tant que leur utilisation durera et qu'ils traiteront des opérations dont la somme est importante.

### Systèmes informatiques audités dans le cadre de l'audit des états financiers de la Province

- 4.61** Dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la Province, nous effectuons des travaux sur différents systèmes informatiques. Dans la pièce 4.3, nous fournissons des informations sur les systèmes informatiques audités et indiquons si des recommandations ont été formulées ou non au ministère ou à l'organisme de la Couronne qui en est responsable.

*Pièce 4.3 - Systèmes et domaines de TI audités par le VGNB en 2021 et recommandations formulées à la direction du ministère ou de l'organisme responsable*

Ministère ou organisme	Système ou domaine de TI	Recommandations formulées
Éducation et Développement de la petite enfance	Système de paie des enseignants	Oui
Finances et Conseil du Trésor	Système de l'impôt foncier	Oui
Service Nouveau-Brunswick	Système de paie de la fonction publique (SIRH)	Oui
	Système de saisie des données Oracle (IPM)	Oui
	Infrastructure des TI	Oui
	Système d'évaluation foncière	Oui
Bureau du contrôleur	Systèmes financiers Oracle	Oui

*Source : Le VGNB a préparé les informations.*

- Certaines constatations sont délicates** **4.62** Nous ne publions pas les détails de nos travaux relatifs aux systèmes de TI en raison de la nature technique de plusieurs de nos constatations et du risque de perte de biens publics que leur publication pourrait entraîner.

Nous présentons plutôt un résumé de nos observations et fournissons un aperçu des constatations les plus importantes.

### Nombreuses faiblesses dans le système TI

<i>Préoccupations en raison de la nature, du nombre et de la gravité des faiblesses des systèmes</i>	<b>4.63</b>	Les sept audits des systèmes listés à la pièce 4.3 ont mis en lumière plusieurs faiblesses informatiques. Nous sommes préoccupés par la nature, le nombre et la gravité de ces faiblesses étant donné l'importance des systèmes examinés.
<i>Risque d'accès non autorisé aux systèmes</i>	<b>4.64</b>	Nous avons formulé 13 recommandations au sujet des contrôles afin de réduire le risque d'accès non autorisé aux systèmes. Nous avons constaté des faiblesses dans des domaines comme l'accès des utilisateurs aux données, des faiblesses sur le plan de la sécurité de l'accès aux systèmes ainsi que l'absence d'examen des changements de configuration.
	<b>4.65</b>	Des contrôles robustes sont nécessaires pour protéger la confidentialité et l'intégrité des données. Faut de quoi, la Province court un risque plus grand de fraude, d'erreur ou d'exposition involontaire de renseignements confidentiels.
<i>Séparation inappropriée des tâches</i>	<b>4.66</b>	Nous avons relevé des cas où la séparation des tâches présente un risque. Les utilisateurs pouvaient utiliser des fonctions clés à l'insu ou sans l'approbation d'une autre personne.
<i>Droits d'accès excessifs</i>	<b>4.67</b>	Nous avons constaté que certains utilisateurs avaient des droits d'accès supérieurs à ce dont ils avaient besoin pour l'exercice de leurs fonctions. Ces utilisateurs pouvaient modifier des images numérisées confidentielles.
<i>Lacunes dans la maintenance des comptes système</i>	<b>4.68</b>	Nous avons décelé des faiblesses dans la maintenance des comptes système, qui se rapportaient à la fois aux comptes utilisateurs et aux comptes administrateurs.